

COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2025-007

Séance du 22 SEPTEMBRE 2025 à 19h

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mr MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absent excusé : Mr LESCHUITTA Pascal.

Absente : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Agnès GREMAUD.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Proposition d'instituer la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants.
- Aménagements de modes doux Route de Géovreissiat – avancement de l'étude :
Report présentation au Conseil Municipal lundi 6 octobre – réunion publique lundi 13 octobre.
- Enseignement musical à l'Ecole : proposition de l'Ecole Arts et Musique du Haut-Bugey à Nantua.
- Sou des Ecoles : Demande de subvention exceptionnelle pour le feu d'artifice 2025.
- Personnel : Protection santé - Participation employeur obligatoire aux contrats de santé au 1^{er} janvier 2026 : fixation du montant.
- Notification du FPIC 2025.
- Communication du montant indicatif de l'aide du Département au titre du 56^{ème} versement de la CFG.
- CCAS : colis de fin d'année.
- Infos Village décembre 2025.
- CME : actions pour fin de mandat.
- Informations diverses.
 - . Centre santé Nantua : Courrier de la SCM médicale du Frêne.
 - . Inauguration de la Miellerie le samedi 4 octobre – Invitation du Conseil Municipal.

2025-2209-001 : ASSUJETTISSEMENT DES LOCAUX VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS A L'HABITATION PRINCIPALE :

Madame BRISSET rappelle la décision du conseil municipal du 21 juillet 2025 de reporter la proposition d'assujettissement, afin de se prononcer au vu de données chiffrées : nombre de logements concernés, bases d'imposition et recette fiscale estimative.

Elle communique les éléments permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Elle rappelle qu'il convient de délibérer avant le 1^{er} octobre 2025 pour un assujettissement au 1^{er} janvier 2026. Le taux est le même que la THRS et celui-ci devra être voté en 2026. Le taux 2025 de la commune est de 8,93 % ; inférieur à 10,40 %, il peut être majoré au maximum de + 0,693, soit un taux maxi de 9,623 % (base 2025).

Au vu des éléments transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques, une quinzaine de logements pourraient être assujettis sur la commune pour un total de bases d'imposition estimé à 17 650 €, soit une recette pouvant être estimée entre 1 500 € et 1 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE de Monsieur MAURON et 1 ABSTENTION de Madame GREMAUD, a décidé d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à compter du 1^{er} janvier 2026.

AMENAGEMENTS MODE DOUX ET DE SECURITE ROUTE DE GEOVREISSIAT –
Report de la présentation de l'AVP au Conseil Municipal du lundi 6 octobre – réunion
publique d'information lundi 13 octobre :

Monsieur le Maire rappelle la réunion de la commission de travaux du 15 septembre dernier avec l'ADIA et INFRATECH pour l'avancement des études et la présentation d'un AVP minute.

Le projet, sans montant estimatif, a été présenté par Monsieur LACROIX :

- . Le quai bus d'une largeur de 2,90m est présenté et validé sur le bas de la route de Géovreissiat.
- . Plusieurs murs de soutènement sont prévus sur tout le linéaire. La norme pour la pose de garde-corps dans ce cas est à confirmer par la maîtrise d'oeuvre.
- . Lorsque cela est possible le mur viendra remplacer ceux existants des riverains afin de ne pas avoir d'espaces difficiles à entretenir entre les deux. La mairie contactera les propriétaires concernés.
- . Un muret est également à réaliser le long des parcelles de Dynacité (parcelle 305 et 306).
- . Des régularisations foncières de la part du Département sont en attentes. Le maître d'oeuvre va tenter de revoir ce sujet avec les services du Département.
- . Une haie débord sur le domaine public et devra être réduite.
- . Ralentisseur Les Coteaux : Faire le grenaillé du plateau et reprendre les pentes.
- . La giration des bus qui font demi-tour avec la rue de la Croix est à réétudier par le maître d'oeuvre.
- . Les écluses sont conservées et la mairie souhaite passer tout le linéaire à 30 km/h.
- . Bien prendre en compte la conduite de gaz présente avant la mairie. Le maître d'oeuvre affine la solution pour ce passage.
- . Devant la mairie, il est nécessaire d'avoir un passage piéton.
- . L'aménagement devant la mairie va être retravaillé par le maître d'oeuvre selon les prix qu'il va chercher (pavés calcaires, enrobé clair...). La mairie souhaite retravailler et nettoyer le mur existant (hors marché, probablement en régie).

Planning prévisionnel :

La commune souhaitait prendre une décision concernant les marchés de travaux avant le 31 décembre 2025, permettant d'engager la dépense et la reporter au budget 2026.

Prochaine Réunion :

Présentation de l'AVP au conseil municipal le 6/10/2025 et réunion publique le 13/10/25 à 19 h.
Il a été demandé à Monsieur LACROIX de retravailler l'étude en intégrant des modes doux et non des trottoirs (bordures franchissables A2 sur les 2 côtés de la chaussée) avec emprises jusqu'en limite des propriétés à gauche en montant à Géovreissiat.

Monsieur MAURON s'interroge sur les murs de soutènement qui seront réalisés et notamment les espaces entre le domaine public et le privé. Monsieur COMTET indique que l'emprise du cheminement ira jusqu'en limite des propriétés. Les murs de soutènement étaient prévus dans l'étude de faisabilité ainsi que le coût prévisionnel.

Monsieur COMTET informe que la maîtrise d'oeuvre propose un aménagement paysager de la cour de la mairie et précise qu'il n'y a pas trop d'intérêt actuellement.

Les élus s'inquiètent de la largeur de la chaussée entre la mairie et le monument aux morts si le cheminement est de 1,50 m côté mairie : sera-t-elle suffisante sans rogner sur l'aménagement des bords du monument ?

Les délais seront serrés, il semble difficile d'envisager une signature des marchés de travaux en fin d'année 2025.

La solution pourrait être de reporter l'attribution des marchés début février et de voter le budget primitif fin janvier/début février 2026, sans s'engager autrement que sur les investissements lancés et la reconduction des dépenses de fonctionnement. Un budget supplémentaire pourra ainsi être voté en avril par le Conseil Municipal nouvellement élu.

Monsieur MAURON demande si la commune envisage toujours de reprendre la propriété de la cette voie départementale. Monsieur COMTET indique que rien n'est arrêté avec le Département. Actuellement et si nécessaire, la commune assure le déneigement pour le passage des transports scolaires et l'entretien des bords de chaussée.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication et des prochaines dates de réunions.

2025-2209-002 - ENSEIGNEMENT MUSICAL A L'ECOLE - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ECOLE ARTS ET MUSIQUE DU HAUT-BUGEY A NANTUA :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a financé, durant de nombreuses années, l'enseignement musical à l'école qui s'est arrêté en juin 2023, suite à l'absence de professeur auprès de l'Association Le Grand Wahzou avec qui la Mairie avait conclu une convention de 2016 à 2023. Il ajoute que les enseignants de l'Ecole de Béard-Géovreissiat souhaitent que cet enseignement musical puisse reprendre à raison de 45 mn pour chacune des trois classes.

Il communique la proposition transmise par l'Ecole Arts et Musique du Haut-Bugey de Nantua. L'Ecole propose des interventions animées par des musiciens pédagogues diplômés et expérimentés s'adaptant à chaque cycle, de la maternelle au CM2, et un apprentissage ludique et progressif, mêlant éveil musical, chant, rythme, écoute et création collective, en cohérence avec les projets d'école et les programmes de l'Education Nationale. Bien plus qu'une animation scolaire, ses interventions apportent une expertise musicale professionnelle qui stimule la créativité, renforce la confiance des élèves et valorise pleinement l'action culturelle de la commune.

L'Ecole propose les modalités suivantes :

- . 3 séances hebdomadaires (1 par cycle) les lundis ou jeudis après-midi.
- . 45 mn à 1 h selon les niveaux.
- . Un tarif de 50€ TTC de l'heure d'intervention + frais de déplacement de 0,315€/km A/R.
- . Participation annuelle forfaitaire : 60 € TTC.

Sur la base d'un partenariat pour 3 interventions de $\frac{3}{4}$ d'heure chacune sur un après-midi durant 28 semaines (du 3/11/2025 au 26/06/2026), le coût est estimé à 3 701 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de partenariat avec l'Ecole Arts et Musique du Haut-Bugey pour la mise à disposition d'un musicien intervenant en milieu scolaire pour une durée hebdomadaire de 2h30 réparties sur environ 28 semaines, de la rentrée des vacances de la Toussaint jusqu'à fin juin, au tarif horaire de 50 € TTC par heure d'intervention et décide de voter les crédits correspondants au budget 2025 pour un montant de 971 €.

2025-2209-003 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOU DES ECOLES POUR LE FEU D'ARTIFICE 2025 :

Monsieur le Maire rappelle la subvention exceptionnelle de 500 euros attribuée en 2024 au Sou des Ecoles pour financer le feu d'artifice tiré lors de la fête de l'école.

Il indique que l'attribution des subventions communales ne donne pas lieu à un renouvellement systématique et, chaque année, l'aide votée est notifiée avec l'envoi d'un imprimé à compléter pour solliciter une subvention l'année suivante, examinée pour vote par le Conseil Municipal.

Par courriel du 12 juillet 2025, l'association sollicite le versement d'une aide de 500 € pour le feu d'artifice tiré lors de la fête de l'école du 28 juin 2025.

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION de Monsieur BEIGNIER, vote une subvention exceptionnelle de 500 € au Sou des Ecoles de Béard-Géovreissiat pour financer le feu d'artifice tiré lors de la fête de l'école et décide de voter les crédits correspondants au budget 2025. Monsieur BEIGNIER ajoute qu'il n'est pas contre l'attribution de cette aide, mais rappelle le principe annuel d'examen des demandes de subventions et souhaite que celui-ci soit respecté.

Monsieur le Maire informe qu'il ne pourra pas être présent à la prochaine assemblée générale du Sou des Ecoles et indique que la mairie n'a pas reçu d'invitation. Monsieur CHAMBARD sera présent et représentera Monsieur le Maire. Il signalera le manquement pour l'invitation de la mairie et rappellera que les subventions doivent être sollicitées en début d'année.

2025-2209-004 - PROTECTION SANTÉ DU PERSONNEL COMMUNAL - MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR OBLIGATOIRE AUX CONTRATS DE SANTÉ AU 1ER JANVIER 2026 :

Madame BRISSET informe que le Code Général de la Fonction Publique rend obligatoire la participation des employeurs territoriaux à la protection sociale complémentaire avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la complémentaire santé. Concernant la prévoyance des agents communaux, elle rappelle la participation communale mise en place dès 2016, à hauteur de 10 € par mois et par agent pour une adhésion à un contrat labellisé.

Pour les contrats santé, l'obligation de participation est fixée à un minimum de 50 % d'un montant de référence fixé à 30 €, soit 15 € par mois et par agent.

Elle communique les propositions de La Mutuelle de France Unie et également de APICIL dans le cadre du contrat groupe signé avec le CDG01. Contrairement à la prévoyance, les prestations et les cotisations proposées par APICIL sont plus intéressantes. Toutefois, le fait d'adhérer à un contrat groupe exclut la possibilité de participer à un contrat individuel labellisé.

Après examen des différentes propositions, Le Conseil Municipal, considérant qu'il est préférable de ne pas adhérer à un contrat groupe et laisser la liberté aux agents du choix de leur mutuelle, décide à l'unanimité de participer, à compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Il vote une participation mensuelle de 15 € aux agents pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire labellisée.

REPARTITION DU FPIC POUR 2025 :

Après communication par Madame la Préfète de l'Ain des données permettant le calcul des répartitions au titre au FPIC 2025, Haut-Bugey Agglomération a décidé d'appliquer, comme les années précédentes, la répartition de droit commun. La contribution au FPIC poursuit une baisse depuis 2022 et s'élève en 2025 pour l'ensemble intercommunal à 1 645 225 €, en diminution de 2,38 %, soit – 40 148 € par rapport à 2024. La part des communes s'élève à 648 118 €, soit – 25 032 €, celle de HBA diminue de – 15 116 € avec un prélèvement de 997 107 €.

Le prélèvement du FPIC pour Béard-Géovreissiat s'élève à 12 273 €, contre 12 765 € en 2024.

Monsieur COMTET rappelle que ce mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal, mis en place en 2012, suite aux orientations fixées par le Parlement en 2011, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le Conseil Municipal prend acte du montant 2025 de cette contribution.

COMMUNICATION DE LA PROPOSITION D'AIDE DEPARTEMENTALE AU TITRE DU 56^{ème} VERSEMENT DE LA COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE :

Monsieur le Président du Département a informé de la dotation 2025 répartie au titre du 56^{ème} versement de la CFG. Pour Béard-Géovreissiat l'aide départementale qui serait attribuée en 2025, s'élève à 52 304 € pour 25 frontaliers titulaires d'un permis G travaillant à Genève et domiciliés à Béard-Géovreissiat. Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023, l'aide s'est élevée à 23 790 € pour 14 frontaliers et à 35 716 € en 2024 pour 20 travailleurs frontaliers. Il rappelle que la compensation financière genevoise est versée chaque année par la République et Canton de Genève aux Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, au titre de leurs habitants travaillant à Genève. Son Montant est égal à 3,5 % de la masse salariale brute de ces frontaliers.

Le Département de l'Ain reverse 55 % du produit qu'il perçoit, au profit des communes de l'Ain, en fonction de critères distinguant des zones géographiques et prenant en compte le nombre de frontaliers titulaires d'un permis G résidant sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal prend acte du montant de cette attribution.

2025-2209-005 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2025 :

Martine BRISSET, adjointe en charge des Finances, informe que suite aux différentes décisions prises au cours de la présente réunion et au vu des ajustements budgétaires à réaliser suite aux récentes notifications, il convient de modifier le budget prévisionnel 2025 :

. FPIC 2025 :	- 3 500 €
. Enseignement Musical - ajustement des crédits :	+ 500 €
. Subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles :	+ 500 €
. SLIS – Maintenance des 2 ARI - ajustement des crédits :	+ 500 €
. Achat de 8 tables pour la salle polyvalente :	+ 800 €
. Achat d'une armoire antifeu pour les registres EC et délibérations :	+ 4 920 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la modification budgétaire n° 2 pour 2025 équilibrée en fonctionnement et investissement par les virements de crédits nécessaires entre les comptes 023 et 021 et le chapitre 21 hors opération et opération salle polyvalente.

CCAS : COLIS DE FIN D'ANNEE :

Marie-Agnès GREMAUD, Responsable de la Commission Communale d'Action Sociale informe que 84 personnes de plus de 70 ans pourront bénéficier d'un panier gourmand en décembre 2025. Elle indique qu'elle a consulté Fait par Charlotte et les Pépites de Peggy afin d'offrir des produits locaux. Le budget voté au BP 2025 est suffisant pour la confection de ces coffrets festifs.

INFOS VILLAGE DECEMBRE 2025 :

Marie-Agnès GREMAUD, Responsable de la Commission Communication et Information informe de la préparation du bulletin communal d'informations. Elle souhaite élaborer un article sur les papeteries FERRY. Madame BRISSET propose d'informer les habitants sur l'identité numérique certifiée, utile pour les prochaines élections notamment pour les procurations. Préciser également les dates des prochaines élections municipales, l'Etat Civil, les manifestations des associations et les informations diverses utiles aux habitants.

Une réunion de la commission est fixée au jeudi 25 septembre à 18h en mairie.

CME : ACTIONS POUR FIN DE MANDAT : Réfléchir à différentes actions à proposer aux jeunes conseillers. Marie-Agnès GREMAUD, Responsable de la Commission est ouverte à toutes propositions et souhaite que les enfants terminent leur mandat sur une bonne impression.

INFORMATIONS DIVERSES :

. **Centre santé Nantua : Courrier de la SCM médicale du Frêne** : Monsieur le Maire communique le courriel reçu le 12 septembre de la SCM, informant que des patients de la Combe du Val sont refusés au Centre Santé de Nantua au motif qu'ils ne sont pas prioritaires et rappelant que la SCM médicale du Frêne prend en charge des patients de communes ayant refusé d'aider la SCM. Monsieur COMTET rappelle effectivement que, hors ALD (atteints d'affection de longue durée), les patients hors secteur peuvent être refusés. Plusieurs conseillers indiquent qu'il est difficile de joindre le Centre Santé de Nantua et cela sur les 2 numéros indiqués.

. **Inauguration de la Miellerie le samedi 4 octobre – Invitation du Conseil Municipal :** Monsieur COMTET informe de la prochaine inauguration. Les conseillers municipaux s'inscrivent auprès du secrétariat de mairie qui fera suivre au Rucher.

. **Conseils d'Ecole 2025/2026** : Monsieur COMTET communique les dates des conseils d'école transmises par la Directrice : **Vendredi 17 octobre 2025 - Mardi 3 mars et Mardi 30 juin 2026**. Il indique qu'exceptionnellement et en raison des élections des parents d'élèves et des vacances scolaires débutant le 18 octobre, le 1^{er} conseil d'école a lieu un vendredi. Messieurs Christian CHAMBARD et Laurent COMTET seront présents.

. **Stationnement Rue de la Croix, près de l'Ecole** : Monsieur le Maire communique le mail transmis par Monsieur LESCHUITTA concernant le stationnement dangereux de certains parents aux abords de l'école. Monsieur COMTET ajoute qu'il s'est rendu à l'école aux horaires d'entrée et sortie et qu'il a pu rappeler les consignes de sécurité à la personne fautive, qui semble avoir compris.

. **SR3A café/chantier jeudi 18 septembre** : Monsieur ZANARDI informe qu'il a participé à cette rencontre concernant les travaux relatifs à la restauration hydromorphologique/écologique de l'Oignin et que c'était très intéressant.

Prochain Conseil Municipal :

. **Lundi 6 octobre à 19h**, pour la présentation par Infratech du projet d'aménagements de modes doux Route de Géovreissiat.

. **Lundi 27 octobre 2025 à 19h**.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h15.

La Secrétaire de Séance,

Marie-Agnès GREMAUD

ARRETÉ le 27 octobre 2025.

Le Maire,

Laurent COMTET